

à la façon d'une influence funeste. La pourriture, qui a commencé par la tête, descend graduellement, se répand à tous les échelons du cabinet.

Le Gouvernement dit maintenant qu'il ne souffrira plus la discussion.

**Le très hon. M. Howe:** Pourquoi parlez-vous?

**M. Fleming:** Pour ce qui est de la discussion, les divers amendements qu'on peut régulièrement, en conformité du Règlement, présenter à l'occasion de la deuxième lecture d'un projet de loi, surtout d'un projet de loi d'une aussi grande importance que celui-ci, seront désormais interdits aux députés. Si Cromwell pénétrait ce soir à la Chambre et, regardant la masse, répétait simplement ce mot historique, plein de mépris pour l'autorité des représentants élus de la population, "Enlevez-moi ce hochet", il ne pourrait pas, sous l'empire du Règlement de la Chambre, trouver un moyen plus efficace ni plus direct que celui que le Gouvernement a choisi aujourd'hui, pour arriver à ses fins.

Le Gouvernement a maintenant pris sur lui de décider combien de temps le Parlement pourra étudier cette question si importante. Il l'a dépouillé du droit de présenter des propositions d'amendement. Le 28 juin, nous avons été mis au courant du mot d'ordre du ministre de la Production de défense et je suis sûr que les honorables vis-à-vis n'ont pas oublié qu'il a dit que le moment était venu pour le Gouvernement d'insister pour que le bill soit adopté. C'est la seconde étape à franchir pour exécuter le mot d'ordre.

Est-ce là la réponse du Gouvernement à l'appel lancé cet après-midi en faveur de la conciliation par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), appel auquel l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a fait écho au début de ses observations, bien que la fin de ces dernières fût loin d'avoir le ton de la conciliation? Qu'on n'oublie pas que ces deux honorables députés se sont révélés au cours du débat des alliés bien volontaires et efficaces du Gouvernement.

Tous deux ont réclamé qu'avant de songer à modifier de quelque façon le projet de loi, la Chambre le lise d'abord pour la deuxième fois, qu'elle en accepte tout d'abord le principe, ce principe qui, une fois approuvé, pourrait permettre de détruire l'autorité et le prestige du Parlement. Que répondront les porte-parole du parti de la CCF à la question que voici: "Est-ce ainsi que vous concevez l'esprit de conciliation dont vous avez demandé au premier ministre de faire preuve ici aujourd'hui?" Voilà une façon bien

étrange et inusitée de faire preuve d'esprit de conciliation, quand on vient dire à l'une des parties en cause, à l'un de ceux envers qui on doit faire preuve de conciliation: "Nous vous nions vos droits. Vous ne présenterez pas d'autres amendements. Votre droit de parole sera restreint à cette motion que nous présentons, en vue de refuser aux députés tout droit de débattre davantage la question en cette enceinte."

Je dirai aux membres du parti cécéliste que, s'ils conçoivent ainsi l'esprit de conciliation, je crois qu'ils ont été dupés aujourd'hui. Mais si, du point de vue politique, ils préfèrent se dire qu'ils ont été naïfs et qu'ils ont été roulés par l'habileté gouvernementale, ils pourront se repentir de leur conduite d'aujourd'hui. Or pour ce qui est de la conduite du Gouvernement aujourd'hui, quel que soit le prétexte, il est indéniable que sa tentative était trop éhontée pour qu'il n'essaie pas de la masquer, de la travestir. Il revenait donc au leader de la Chambre de fournir le travestissement.

Il fait siennes des propositions qui, à l'entendre, ont émané au cours du débat,—ces tout derniers jours évidemment,—des groupes cécéliste et créditiste.

Quelles étaient-elles? Si on fait exception de l'effort de conciliation tenté aujourd'hui par les membres de la CCF, elles tendaient à dépecer le projet de loi de façon à rendre permanentes les dispositions qui ont trait à l'organisation du ministère de la Production de défense, tandis que les autres dispositions seraient assujéties à des limites et des restrictions. Je veux parler des dispositions qui confèrent au Gouvernement des pouvoirs par trop étendus. Monsieur l'Orateur, c'est ce que nous préconisons depuis des jours dans cette enceinte; mais il ne convenait pas au Gouvernement de faire même semblant de prêter attention aux propositions sensées ou constructives qui ont été formulées à la Chambre dès le début de la discussion au nom de la loyale opposition de Sa Majesté.

C'est moi qui ai eu l'honneur, au nom de la loyale opposition de Sa Majesté, d'ouvrir le débat le 7 juin. Si les honorables députés veulent bien se donner la peine de consulter le compte rendu, ils constateront que j'ai formulé une proposition de ce genre, alors même que la discussion venait d'être amorcée. Mais il ne convenait pas au Gouvernement d'attribuer à qui de droit des propositions de cette nature. Ainsi, afin de sauver les apparences, semble-t-il, on s'est dit intéressé aux propositions émanant des groupes cécéliste et créditiste.

C'était une prétention plutôt vaine. Les paroles prononcées cet après-midi par le